

Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la Rivière Rouge

– Publication de la Commission du canal de dérivation

Plus de protection. Plus de possibilités. - ÉTÉ 2005

Message du directeur général - « Le projet reçoit le feu vert pour aller de l'avant »

Bienvenue au troisième numéro du bulletin de nouvelles de la Commission du canal de dérivation (CCD). Alors que nous approchons du démarrage des travaux de construction de l'un des plus grands projets publics d'infrastructures de l'histoire du Manitoba, vous trouverez dans ce bulletin les dernières nouvelles au sujet de ce projet essentiel de protection contre les inondations.



Récemment, le projet d'agrandissement du canal de dérivation a reçu le feu vert du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial pour débiter les travaux de construction du projet. La décision d'accorder l'approbation environnementale reposait sur un vaste processus d'évaluation environnementale qui comprenait la tenue d'audiences publiques par la Commission de protection de l'environnement. Dans ce cadre, la Commission de protection de l'environnement et le gouvernement du Canada ont publié des rapports appuyant le projet. Sur ces bases, Conservation Manitoba a délivré une autorisation environnementale et le gouvernement du Canada a accordé une approbation fédérale autorisant le projet à aller de l'avant. Les approbations environnementales étant obtenues, les travaux de construction du projet devraient débiter cet été.

Pendant qu'elle attendait les approbations environnementales et prenait des mesures pour assurer la conformité du projet avec les modalités des autorisations environnementales, la CCD a concentré ses efforts sur la planification du début des travaux. Cela comprend les études finales de conception, le lancement des appels d'offres pour les travaux de construction, les consultations permanentes et l'administration du projet. Vous trouverez dans ces pages des nouvelles fraîches sur ces points et sur de nombreuses autres activités de la CCD.

Ces deux dernières années, le projet du canal de dérivation a soulevé un intérêt considérable dans la population. Des milliers de citoyens ont participé aux consultations publiques et le site Web de la CCD (www.floodwayauthority.mb.ca) a accueilli plus de 100 000 visiteurs.

En tant que directeur général de la CCD, je tiens à remercier tous ces citoyens et tous les groupes qui ont participé au processus. Votre participation a contribué à la protection de l'environnement et à l'amélioration du projet d'agrandissement du canal de dérivation. Nous avons hâte de travailler avec vous à sa réalisation au cours des mois et années à venir.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Ernie Gilroy
Directeur général

Dans ce numéro...

Réalité virtuelle

Projet de simulation du canal de dérivation, désormais accessible en ligne

Licences environnementales

Le projet reçoit l'approbation environnementale

Travaux de construction

Publication du plan d'appels d'offres à cinq ans pour les services de construction

Protection des eaux souterraines

Dévoilement de la stratégie de protection en cinq points des eaux souterraines

Ingénierie

Les firmes d'ingénierie du Manitoba conjuguent leurs forces pour travailler au projet d'expansion

Le Manitoba teste un brise-glace durant la fonte printanière

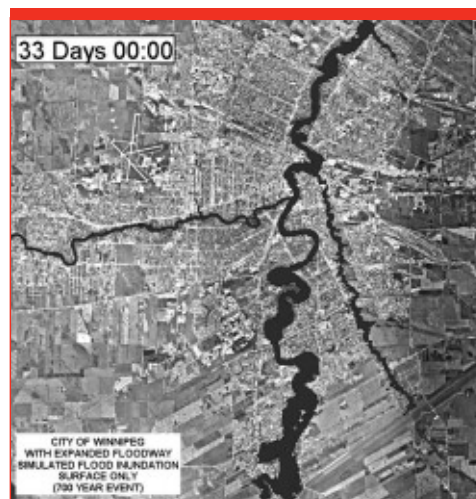
Les travaux du canal de dérivation ne perturberont pas la saison de ski de Springhill

L'excellence en ingénierie du Manitoba mise en valeur dans le projet du canal de dérivation

Projet de simulation en ligne du canal de dérivation

En février, la CCD a dévoilé la première phase d'un projet de simulation d'inondation, qui a démontré les avantages de l'agrandissement du canal de dérivation pour les résidents de Winnipeg, de West St. Paul et d'East St. Paul.

La simulation d'inondation démontre notamment que, avec le canal de dérivation existant, l'impact d'une inondation à récurrence de 700 ans se traduirait par l'inondation du sous-sol et de la surface sur approximativement les deux tiers de Winnipeg. En revanche, le canal de dérivation agrandi réduira considérablement l'ampleur de l'inondation dans Winnipeg et la limitera à des lieux isolés de la ville le long de la rivière Rouge.



Impact des inondations sur les réseaux souterrains et de surface à Winnipeg en cas d'inondation à récurrence de 700 ans avec un canal de dérivation agrandi.



Impact des inondations sur les réseaux souterrains et de surface à Winnipeg dans le cas d'une inondation à récurrence de 700 ans avec le canal de dérivation existant.

« Ce projet permet aux gens de voir comment Winnipeg serait affectée en cas d'inondation à récurrence de 700 ans et comment l'agrandissement du canal de dérivation les protégera, eux et leur famille, » explique M. Daryl Harvey, vice-président, Exploitation, de la CCD.

Le projet de simulation d'inondation repose sur un logiciel complexe, dont la mise au point s'effectue progressivement. Une fois terminé, le simulateur aidera les ingénieurs à la conception du projet, améliorera la planification des mesures d'urgence et permettra de mieux informer le public.

Présenté au départ durant les audiences de la Commission de protection de l'environnement, le projet de simulation est désormais en fonction au www.floodwayauthority.mb.ca.

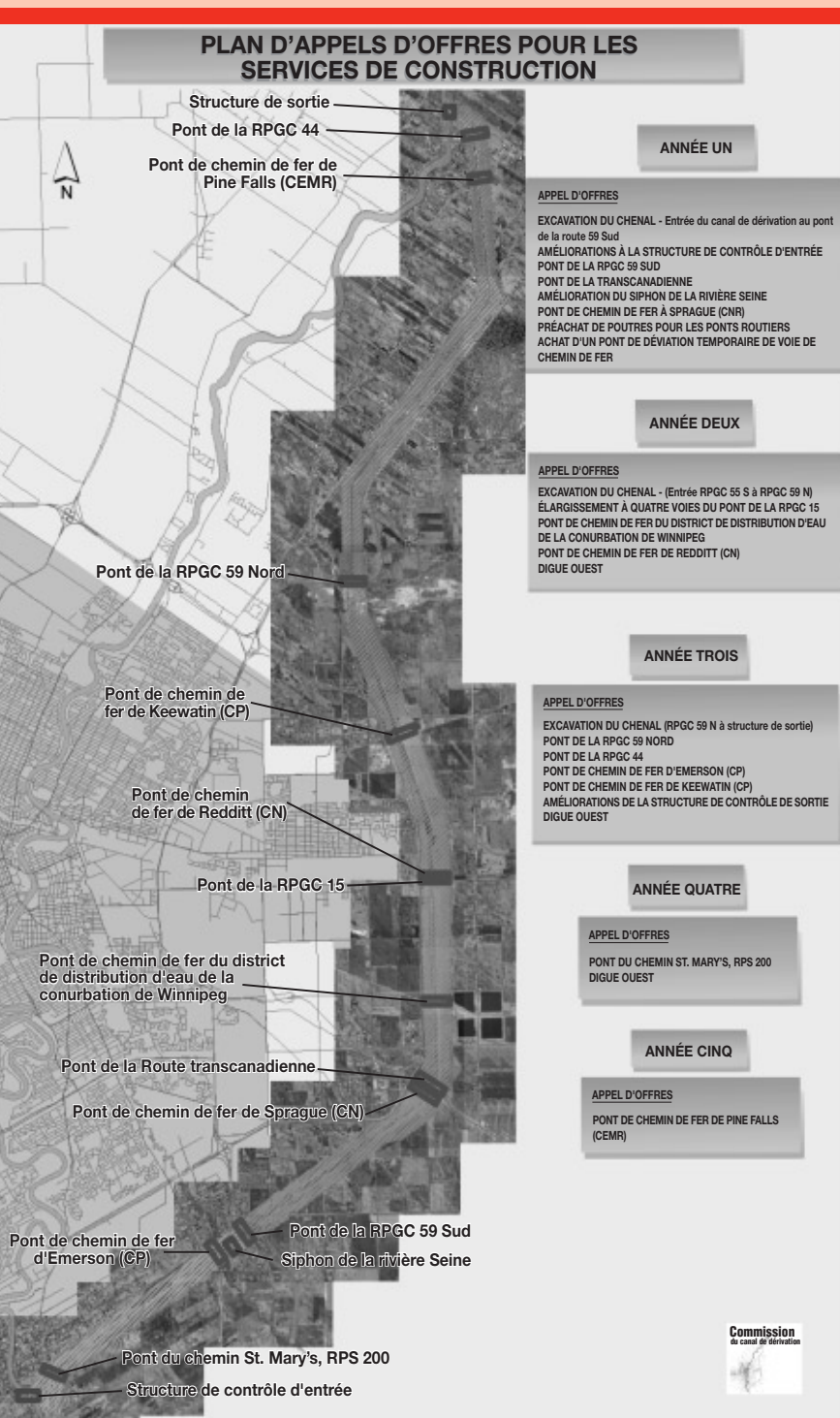
Le projet du canal de dérivation reçoit l'approbation environnementale - Les travaux débuteront dans les délais prévus

Avant que puissent débuter les travaux du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, il a fallu obtenir diverses approbations environnementales du gouvernement du Canada et du gouvernement du Manitoba.

En mai, le Canada a publié au sujet du projet de canal de dérivation un rapport d'examen préalable qui a confirmé la conclusion de l'énoncé des incidences environnementales (EIE) du projet, d'août 2004. Ce rapport a conclu que, avec les mesures d'atténuation proposées et le programme de suivi, le projet n'aura probablement pas d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

La Commission de protection de l'environnement (CPE) a aussi publié récemment son rapport sur le projet du canal de dérivation. Le rapport de la CPE recommande qu'une licence, en vertu de la *Loi sur l'environnement* (Manitoba), soit accordée au projet d'agrandissement du canal de dérivation. Le rapport de la CPE repose sur quatre semaines d'audiences publiques, au cours desquelles ont été présentés des exposés des municipalités locales, des organismes non gouvernementaux, des représentants des Autochtones et du grand public.

À partir de ces deux rapports, Conservation Manitoba a délivré récemment une licence pour le projet, et le gouvernement du Canada a accordé une autorisation fédérale permettant la poursuite du projet. Les approbations environnementales ayant été obtenues, les travaux devraient débuter cet été.



Publication du plan d'appels d'offres à cinq ans pour les services de construction

Pour aider les Manitobains et le secteur de la construction à mieux planifier la réalisation du projet d'agrandissement de la rivière Rouge, la Commission du canal de dérivation (CCD) a dévoilé début mai son projet de plan d'appels d'offres à cinq ans pour les services de construction.

Dans ce cadre, le plan d'appels d'offres à cinq ans de la CCD pour les services de construction a confirmé que le calendrier de la première année comprendra des appels d'offres pour les projets suivants :

- Excavation du chenal – Entrée du canal de dérivation au pont de la route 59 Sud
- Améliorations à la structure de contrôle d'entrée
- Pont de la RPGC 59 Sud
- Pont de la Route transcanadienne
- Pont de chemin de fer à Sprague (CNR)
- Amélioration du siphon de la rivière Seine
- Préachat de poutres pour les ponts routiers
- Achat d'un pont de déviation temporaire de voie de chemin de fer

Le premier appel d'offres a été publié à la fin de mai. Il concerne les travaux d'excavation qui permettront aux eaux de crue d'atteindre plus efficacement le canal de dérivation à la digue Est du chenal, près de Grande Pointe. Les premiers appels d'offres pour la réalisation des ponts seront publiés au cours de l'été. La valeur estimative des appels d'offres à lancer durant la première année du programme de cinq ans totalise 90 millions \$.

Le calendrier des appels d'offres pour les années suivantes est provisoire. Il pourrait évoluer au fur et à mesure de la réalisation du projet. Le calendrier des travaux pourrait varier selon divers facteurs, dont les conditions météorologiques, l'état des licences environnementales, les études de conception et l'exploitation du canal de dérivation. Le plan d'appels d'offres pour les services de construction sera donc mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Les travaux débuteront durant l'été 2005. Ils devraient durer cinq ans. Le projet devrait offrir d'ici à 2009 un degré de protection contre des inondations qui, selon les probabilités, n'arrivent que tous les 700 ans. La réalisation des ponts et travaux connexes s'étendra jusqu'en 2010.

Dévoilement de la stratégie de protection en cinq points des eaux souterraines

Plus tôt cette année, la CCD a dévoilé une stratégie en cinq points de protection des eaux souterraines, afin de contribuer à la protection des réserves en eau souterraine en association avec l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

« La stratégie de protection des eaux souterraines est un excellent exemple de la façon dont le projet d'agrandissement du canal de dérivation constitue un projet de protection environnementale, explique M. Doug Peterson, directeur des Services environnementaux, de la CCD. L'agrandissement du canal de dérivation se traduira par une meilleure protection de l'environnement et il permettra un contrôle des ressources en eau souterraine dans les environs du canal de dérivation. L'un des principes sur lesquels repose le plan est l'engagement qu'a pris la CCD de pratiquer la tolérance zéro vis-à-vis des effets potentiellement néfastes du projet d'agrandissement du canal de dérivation sur les eaux souterraines. »

La stratégie en cinq points comprend les éléments suivants :

- **Aucun approfondissement du chenal du canal de dérivation** – La CCD a réduit considérablement les plans d'approfondissement du chenal du canal de dérivation en ramenant à aucun approfondissement l'estimation initiale d'un approfondissement pouvant atteindre deux mètres (six pieds).
- **Protection du chenal d'étiage** - La CCD investira dans des mesures de renforcement, de protection et de remplissage des points d'érosion afin de rétablir l'état du chenal d'étiage. Cette

mesure contribuera aussi à l'amélioration de l'habitat du poisson dans le chenal du canal de dérivation.

- **Fonds d'atténuation environnementale** - La CCD a établi un fonds de 11 millions \$ pour atténuer les effets environnementaux imprévus et isolés qui seraient associés au projet d'agrandissement du canal de dérivation, et notamment à la protection des eaux souterraines.
- **Contrôle permanent** – En collaboration avec Manitoba Water Stewardship et les autorités locales, la CCD adoptera une approche de contrôle et de gestion adaptative afin d'identifier les effets néfastes imprévisibles sur les eaux souterraines et d'y réagir.
- **Liaison avec les collectivités** - La CCD établira un comité de liaison avec les collectivités, qui tiendra les résidents locaux au courant du projet et leur fournira un moyen de signaler les problèmes liés au projet d'agrandissement et à la protection des eaux souterraines. En outre, la CCD maintiendra à la disposition des résidents des régions rurales une ligne téléphonique sans frais qui leur permettra d'exprimer leurs préoccupations au sujet des eaux souterraines.

La CCD participera à une étude régionale sur les eaux souterraines qu'entreprendra Manitoba Water Stewardship et qui fournira des données cartographiques détaillées aux municipalités rurales du nord de Winnipeg afin d'aider au développement local et à l'aménagement du territoire.

L'excellence en ingénierie du Manitoba mise en valeur dans le projet du canal de dérivation

En avril, la CCD a annoncé que deux consortiums de firmes d'ingénierie, composés de dix sociétés locales, ont remporté l'appel d'offres visant la réalisation de la conception finale du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Cet investissement de 27 millions \$ constitue une injection majeure de capitaux dans l'économie du Manitoba. Il aura des retombées considérables sur le secteur des firmes d'ingénierie de la province.



MM. Reg Alcock, ministre fédéral, Steve Ashton, ministre provincial, et Cory Shangreaux, de First Canadian Engineers, lors de l'annonce de l'attribution de l'appel d'offres pour la conception du projet.

L'annonce a été faite par M. Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques, et par M. Reg Alcock, président du Conseil du Trésor et député de Winnipeg Sud. Le premier contrat, d'une valeur approximative de 16 millions \$ concerne la conception finale du chenal principal du canal de dérivation, les structures et la jetée Ouest. Il a été attribué à un consortium dirigé par KGS Group, composé d'Acres, SNC Lavalin, UMA, Wardrop, Earth Tech, Barnes & Duncan, et First Canadian Engineers.



Le second contrat, d'une valeur approximative de 11 millions \$, concerne la conception finale des ponts et d'éléments du projet qui concernent les transports. Ce contrat a été accordé à un autre consortium, dirigé par Dillon Consulting, qui comprend Earth Tech, ND-Lea, UMA, Wardrop, Barnes & Duncan, et First Canadian Engineers. La firme d'ingénierie First Canadian Engineers, qui est dirigée par le Tribal Councils Investment Group of Manitoba Ltd. et qui représente 55 collectivités des Premières nations du Manitoba, travaillera en partenariat avec les deux consortiums responsables des deux volets du projet.

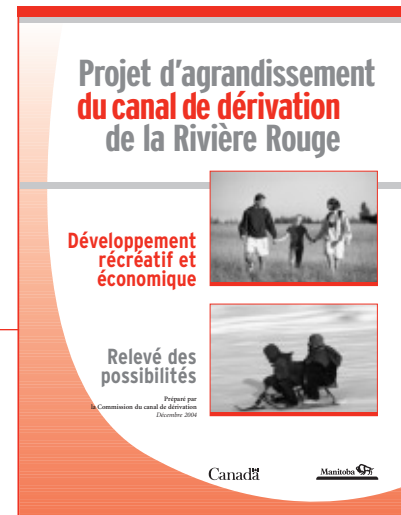
Publication du rapport sur les possibilités de développement récréatif et économique

Plus tôt, cette année, la CCD a publié le rapport Développement récréatif et économique - Relevé des possibilités, qui identifie les possibilités que réserve l'avenir et décrit les prochaines étapes qui seront associées au projet d'agrandissement du canal de dérivation. Le rapport reflète les avis exprimés par le biais du processus de consultation publique. Voici les grandes lignes de ses recommandations :

- Établissement d'un groupe de travail du canal de dérivation sur les activités récréatives, afin d'examiner la problématique des activités récréatives le long du canal de dérivation - processus global de travail et de planification, problèmes de responsabilité, entretien permanent, soutien financier.
- Prise en considération des possibilités d'établissement d'une voie verte polyvalente quatre saisons et de pistes de motoneige désignées le long du canal de dérivation au stade de l'avant-projet.
- Mise en œuvre d'un processus formel qui permettra aux Manitobains d'avoir accès aux matériaux de déblai du chenal du canal de dérivation.
- Incorporation d'un élargissement à quatre voies dans la planification de la traversée du canal de dérivation par la route 15 pour absorber l'augmentation future de la circulation et pour stimuler les possibilités économiques et la croissance de la population dans la Municipalité rurale de Springfield.

- Prise en considération de la possibilité de créer un modèle de canal de dérivation en réalité virtuelle 3D afin d'illustrer le fonctionnement du canal de dérivation, de simuler des scénarios d'inondation, et, potentiellement, de contribuer à l'amélioration des efforts de protection civile.
- Consultation permanente avec les administrations municipales et avec les intervenants locaux avant la mise en œuvre de plans de conception détaillés.
- Absence de perturbations au Springhill Winter Sports Park ou au Lockport Children's Festival.

Pour de plus amples renseignements ou pour visualiser le document Développement récréatif et économique - Relevé des possibilités, veuillez consulter le site www.floodwayauthority.mb.ca.



L'accord de gestion de projet apporte des certitudes sur le plan des coûts et des relations de travail durant les cinq années du projet

La CCD a conclu avec le Manitoba Building and Construction Trades Council (MBCTC) un accord qui facilitera durant plusieurs années la gestion du projet de protection contre les inondations et contribuera à éviter que des conflits de travail ne retardent les travaux.

« Cet accord représente de bonnes nouvelles pour le projet, le contribuable, les travailleurs et l'industrie du bâtiment, explique M. Ernie Gilroy, directeur général de la CCD. Il fixe des règles du jeu équitables pour les entrepreneurs et les ouvriers qui comptent participer à la réalisation du projet du canal de dérivation. Cet accord apporte des certitudes sur le plan des coûts et des relations de travail durant les cinq années du projet et nous permet de mieux planifier la réalisation des travaux. »

Les grandes dispositions de l'accord de gestion de projet portent sur les points suivants :

- aucun arrêt ou ralentissement de travail durant le cours du projet;
- les travailleurs et entrepreneurs syndiqués et non syndiqués seront admissibles à travailler et à soumissionner pour le projet;
- tous les entrepreneurs - syndiqués ou non - auront le droit d'amener leurs employés courants sur le projet;
- une clause d'embauche par rotation prévoit que 1/3 des nouvelles embauches toucheront des employés syndiqués; que 1/3 des embauches toucheront des travailleurs qualifiés visés par l'équité en matière d'emploi; et que 1/3 des embauches toucheront les autres travailleurs qualifiés;

- les travailleurs non syndiqués ne seront pas tenus d'adhérer à un syndicat;
- les travailleurs syndiqués continueront de payer les cotisations syndicales et les travailleurs non syndiqués paieront des frais équivalents pour les services rendus par le syndicat;
- les salaires seront identiques pour les travailleurs syndiqués et non syndiqués et les avantages sociaux seront équivalents à ceux que prévoit le régime d'avantages sociaux du syndicat approprié;
- les cotisations et les frais de service du syndicat seront administrés par une tierce partie pour la CCD;
- la CCD tiendra des listes confidentielles d'employés.

L'accord contient également des dispositions visant à faciliter l'équité en matière d'emploi pour des groupes sous-représentés dans la main-d'œuvre de la province, comme les Autochtones, les femmes, les minorités visibles et les personnes souffrant d'un handicap.

L'accord a été conclu après consultation des représentants des parties prenantes - travailleurs, entreprises, gouvernements et Autochtones. D'autres consultations ont été entreprises avec le secteur du bâtiment au printemps de 2005.

Pour de plus amples renseignements sur l'accord de gestion de projet, veuillez consulter le site Web de la CCD, au www.floodwayauthority.mb.ca.

Les travaux du canal de dérivation ne perturberont pas la saison de ski de Springhill

La CCD a confirmé que les travaux du canal de dérivation ne perturberont pas la saison de ski du Springhill Winter Sports Park au cours des cinq prochaines années.

À l'origine, les plans d'excavation du chenal du canal de dérivation risquaient de perturber les activités des installations de Springhill. Toutefois, après reconsidération de ses plans d'ingénierie et de travaux, la CCD assure que le déplacement ou l'interruption des activités de ski du centre ne seront pas nécessaires durant les travaux d'agrandissement.

En outre, la CCD a précisé qu'elle est disposée à envisager que les matériaux de déblai du projet du canal de dérivation puissent contribuer à la réalisation des plans futurs de Springhill pour ses pistes de planche à neige et de ski.

« Nous sommes ravis que les travaux du canal de dérivation ne perturberont pas les activités de nos clients à Springhill, confirme M. Trevor Pajak, directeur adjoint de Springhill. Nous croyons que le projet d'agrandissement et les matériaux de déblai qui en résulteront offriront des occasions d'améliorer nos installations pour le bénéfice des utilisateurs. Nous avons d'intéressants projets d'avenir pour le parc et nous avons hâte d'en discuter avec la Commission du canal de dérivation. »

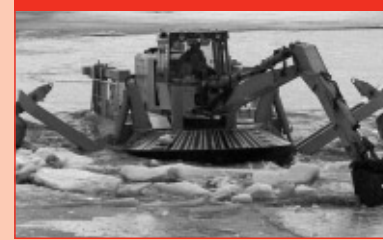
Le Manitoba teste un brise-glace durant la fonte printanière

Même si l'agrandissement du canal de dérivation n'aura aucun effet sur les embâcles qui se produisent au nord de Winnipeg, de nombreux résidents ont exprimé des inquiétudes à ce sujet durant le processus de consultation publique de la CCD.

En réponse, le gouvernement du Manitoba a testé récemment l'Amphibex AE-400, excavateur conçu pour rompre les embâcles sur la rivière Rouge durant la fonte printanière.

L'essai s'inscrivait dans les efforts déployés en permanence pour trouver des moyens efficaces de prévention et d'élimination des embâcles. L'excavateur a la capacité de disloquer des nappes de glace là où des embâcles sont susceptibles de se produire, et de rompre les embâcles qui se sont formés.

Les essais se sont déroulés sous la supervision d'un comité (le Red River North Ice Mitigation Committee) constitué de Manitoba Water Stewardship, de la Ville de Selkirk et des municipalités rurales de St. Andrews et de St. Clements. Le comité a aussi tenu un atelier de spécialistes de la gestion des glaces afin d'acquérir une meilleure compréhension de la problématique des embâcles.



Le Manitoba teste un brise-glace durant la fonte printanière de 2005

Une firme d'ingénierie décroche un prix d'excellence pour son travail au projet du canal de dérivation

En avril, Consulting Engineers of Manitoba a remis à TetrES Consulting Inc. le prix d'excellence dans la catégorie Environnement pour son travail au projet du canal de dérivation.

« Nous sommes très fiers d'avoir reçu ce prix pour notre travail dans le projet du canal de dérivation, relate M. George Rempel. La complexité et l'ampleur du projet, et son importance pour l'avenir du bien-être de la province, en font une entreprise stimulante. Notre équipe est très honorée qu'un organisme composé de nos pairs ait récompensé ses efforts. »

TetrES Consultants, en association avec InterGroup Consultants Limited, a été retenue par la Commission du canal de dérivation (CCD) en décembre 2003 pour effectuer une évaluation environnementale indépendante de l'avant-projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. En août dernier, faisant suite à l'analyse environnementale indépendante entreprise par l'équipe TetrES, la CCD a remis

son énoncé des incidences environnementales (EIE) à Conservation Manitoba.

L'équipe TetrES-InterGroup a aussi dirigé de nombreuses tournées de consultations publiques - rencontres portes ouvertes, ateliers pour les parties prenantes, et réunions avec les municipalités rurales, les organismes non gouvernementaux, les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, les collectivités Autochtones et le public. Plus récemment, cette équipe a participé à quatre semaines d'audiences publiques à propos du projet, sous la direction de la Commission de protection de l'environnement.

Fondé en 1978, Consulting Engineers of Manitoba (CEM) est un organisme sans but lucratif qui a pour vocation d'améliorer l'environnement opérationnel des firmes d'ingénieurs conseils dans la province, et de maintenir, pour le bénéfice de la population, les normes les plus élevées en matière d'ingénierie et de sécurité.

Commission du canal de dérivation

200-155 Carlton Street Winnipeg MB R3C 3H8
Tél. (204) 945-4900 Téléc. (204) 948-2462
Sans frais : 1 866 356-6355
Courriel : floodway@gov.mb.ca
www.floodwayauthority.mb.ca

Canada

Manitoba 
Bâtir l'avenir